

PREFECTURE de la REGION AQUITAINE PREFECTURE de la GIRONDE



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"...L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée..."

 $Sp\'{e}cial~N^0~05-du~5~janvier~au~5~f\'{e}vrier~2009$

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N^0 05 – du 5 janvier au 5 février 2009

Sommaire

% &

A F F A I R E S M A R I T I M E S	
ARRÊTÉ DU 03.02.2009 Suppléance du préfet de la région Aquitaine au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux ARRÊTÉ DU 05.02.2009 Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Bordeaux	4
AFFAIRES SANITAIRES & SOCIALES	
ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 27.01.2009 Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire de la Région Aquitaine DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE – SERVICES DÉCONCENTRÉ	
ARRÊTÉ DU 26.01.2009 Subdélégation de signature par Monsieur Éric TANAYS, Directeur Interdépartemental des Routes Atlantiq d'ordonnateur secondaire délégué ARRÊTÉ DU 29.01.2009 Subdélégation de M. Philippe MAIZY, gérant intérimaire de la Trésorerie Générale de en matière domaniale E M P L O I / T R A V A I L	7 10 la Gironde,
DÉCISION DU 05.01.2009 Affectation des fonctionnaires du corps de l'inspection du travail chargés du contrôle des entreprises dans le de la Gironde	

AFFAIRES MARITIMES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS DE L'ETAT

Arrêté du 03.02.2009

SUPPLÉANCE DU PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, et notamment l'article 1^{er} qui modifie l'article L 102-2 du code des ports;

VU le décret n°2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux ;

VU l'article R 102-1 du code des ports qui prévoit la désignation à titre permanent d'un représentant du Préfet de Région en cas d'absence ou d'empêchement;

ARRETE

Article 1^{er}:

Monsieur Bernard GONZALEZ, secrétaire général de la préfecture de la Gironde est désigné en qualité de suppléant du préfet de la région Aquitaine au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux.

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux le, 3 février 2009

LE PREFET, Francis IDRAC



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, et notamment l'article 1^{er} qui modifie l'article L 102-2 du code des ports ;

VU les articles R 102-1 et suivants du code des ports ;

VU le décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux ;

VU l'arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et du secrétaire d'Etat chargé des transports en date du 26 décembre 2008, nommant deux représentants de l'Etat, et cinq personnalités qualifiées au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux pour une durée de cinq ans à compter du 26 décembre 2008;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en date du 26 décembre 2008 nommant Mme Anne Bolliet, inspectrice générale des finances, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

VU l'arrêté du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 3 février 2009, nommant M.Philippe Maizy, Chef des Services du Trésor Public à la Trésorerie Générale de la Gironde, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

VU l'arrêté du préfet de région Aquitaine, en date du 3 février 2009, désignant M. Bernard Gonzalez, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde pour le suppléer au conseil de surveillance du port en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU la décision du président du conseil régional d'Aquitaine en date du 9 janvier 2009, désignant M. Henri Houdebert, viceprésident du conseil régional, pour le représenter au conseil de surveillance ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil général de la Gironde en date du 21 novembre 2008 désignant M. Jean Touzeau, vice-président du conseil général, pour le représenter au conseil de surveillance ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine de Bordeaux, en date du 28 novembre 2008, désignant M. Jean-Pierre Turon, vice-président, pour le représenter au conseil de surveillance ;

VU la délibération du conseil municipal de Bordeaux en date du 24 novembre 2008, désignant M. Hugues Martin, adjoint au maire pour le représenter au conseil de surveillance ;

VU la décision du directeur général par intérim du port de Bordeaux en date du 19 décembre 2008 désignant les représentants des personnels du port au conseil de surveillance ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux est composée de la manière suivante :

Au titre des représentants de l'Etat :

- Le Préfet de la région Aquitaine, Francis Idrac ou son suppléant, M. Bernard Gonzalez, secrétaire général de la préfecture de la Gironde.
- M. Bernard Scemama, inspecteur général des finances, représentant le ministre chargé des ports maritimes.
- M. Patrice Russac, ingénieur en chef des mines, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine, représentant le ministre chargé de l'environnement.
- Mme Anne Bolliet, inspectrice générale des finances, représentant le ministre chargé de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.
- M. Philippe Maizy, chef des services du trésor public à la trésorerie générale de la Gironde, représentant le ministre chargé du budget.

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- M. Henri Houdebert, vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine
- M. Jean Touzeau, vice-président du Conseil Général de la Gironde
- M. Jean-Pierre Turon, vice-président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- M. Hugues Martin, Adjoint au Maire de Bordeaux

Au titre des représentants des personnels du port :

- M. Jean-Yves Bergognat, représentant les cadres du port, désigné par le syndicat SYCPAB
- M. Philippe Ben Raal, représentant les salariés du port, désigné par le syndicat FNPD-CGT
- M. Cyril Mauran, représentant les salariés du port, désigné par le syndicat FNPD-CGT

Au titre des personnalités qualifiées :

- Mme Dominique Heriard-Dubreuil, présidente de Rémy-Cointreau,
- M. Philippe Du Mesnil, président de CEVA Santé animale,
- M. Bruno de Monvallier, directeur régional RFF Aquitaine Poitou Charentes,
- M. Jean-Paul Sandraz
- Alexandre Zhendre, président de la société Zhendre, représentant la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Bordeaux le 5 février 2009

Le PREFET, Francis IDRAC



AFFAIRES SANITAIRES & SOCIALES

AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION D'AQUITAINE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES D'AQUITAINE

Service Offre de soins

Arrêté modificatif du 27.01.2009

SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ORGANISATION SANITAIRE DE LA RÉGION AQUITAINE

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION D'AQUITAINE,

- VU le code de la santé publique, notamment les articles L 6115-3, L 6121-1 à L 6121-3, L 6121-9, L 6131-2, R 6121-1 à R 6121-3, R 6131-11 et D 6121-6 à D 6121-10,
- VU l'arrêté en date du 31 mars 2006 du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine, fixant le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de la région Aquitaine
- VU les arrêtés des 20 mars et 25 avril 2007 et du 15 janvier 2008, relatifs à la révision du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire de la région Aquitaine,
- VU l'avis des Conférences Sanitaires de Territoire du Périgord, de Bordeaux-Libourne, des Landes, du Lot-et-Garonne, de Pau et de Bayonne,
- VU l'avis du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale, réunis en formation conjointe en date du 16 janvier 2009,
- VU l'avis de la Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine en date du 13 janvier 2009,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire d'Aquitaine est modifié tel qu'il figure en annexe du présent arrêté, pour ce qui concerne les volets :

- Réanimation Soins intensifs
- Insuffisance Rénale Chronique
- Prise en charge des personnes atteintes de cancer

ARTICLE 2 – Le Schéma révisé sera consultable aux sièges :

- de l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Aquitaine, de la Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine, des Directions départementales des Affaires sanitaires et sociales de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques,
- sur le site internet <u>www.parhtage.fr</u>

ARTICLE 3 – Le Schéma Régionale d'Organisation sanitaire révisé peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé, conformément aux articles R 6122-10-1 et R 6122-42 du Code de la Santé publique, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 4 – Le Directeur adjoint, le Directeur régional des Affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine et les Directeurs départementaux des Affaires sanitaires et sociales des départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de chacun des départements de la région Aquitaine et fera l'objet d'un affichage aux sièges de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine, de la Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales et des Directions départementales des Affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 27 janvier 2009

Le Directeur de l'Agence régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine, Alain GARCIA



DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE - SERVICES DÉCONCENTRÉS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES ATLANTIQUE

Arrêté du 26.01.2009

SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR ÉRIC TANAYS, DIRECTEUR Interdépartemental des Routes Atlantique, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué

LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES ATLANTIQUE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l' Etat, dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisations des directions interdépartementales des routes Atlantique ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

VU l'arrêté ministériel du 20 août 2008 nommant M. Eric TANAYS, ingénieur des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Atlantique;

VU l'arrêté en date du 24 septembre 2008 portant délégation de signature pris par Monsieur le Préfet de la Gironde, au profit de Monsieur Eric TANAYS, en sa qualité de directeur Interdépartemental des Routes Atlantique ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la direction Interdépartementale des Routes Atlantique,

ARRETE

ARTICLE 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, subdélégation de signature est accordée par monsieur Éric TANAYS, directeur interdépartemental des routes Atlantique, au profit des agents désignés aux articles 2 à 8 l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les pièces énumérées dans chacun des articles ci-dessous :

ARTICLE 2

aux directeurs adjoints de la DIR Atlantique :

- Mme Nathalie HAMACEK directrice du développement
- M Alain GUESDON directeur de l'exploitation

à l'effet de signer toutes les pièces relevant des attributions de l'ordonnateur secondaire délégué.

ARTICLE 3

aux chefs de services, gestionnaires, désignés ci-après :

- M Patrice GAURE responsable du SPR
- M Claude OSDOIT responsable de la division des Pyrénées Atlantiques
- M Didier CAUDOUX secrétaire général

à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation de recettes et des dépenses de toute nature,

- les engagements juridiques jusqu'à un seuil de 50 000€ hors taxes,

dans leur champ de compétence.

ARTICLE 4

aux chefs d'unités comptables désignés ci-après :

- M Daniel DECOMBE bureau opérationnel
- Mme Dominique REMAUT moyens généraux et informatique
- M Paul FRESNEAU district de Saintes
- M Nicolas FAVREL district d'Angoulême
- M Bernard LAMBERT district de Lormont
- M Didier PARAT district de Villenave d'Ornon
- M François MENAUT district de Mios
- M Jean-Marie MERLE district de Pau-Oloron
- M Francis LACOSTE centre d'ingénierie et de gestion du trafic

à l'effet de signer :

- les pièces de liquidation de recettes et des dépenses relevant de leur activité fonctionnelle ou territoriale,
- les engagements juridiques jusqu'à un seuil de 50 000€ hors taxes,

dans leur champ de compétence.

ARTICLE 5

à Mme Nathalie LARRAUX, chef de la cellule maîtrise d'ouvrage, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DECOMBE, désigné à l'article 4 ci-dessus,

et

aux adjoints des chefs d'unité ci-après, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité comptable normalement compétent au sens de l'article 4 ci-dessus :

- Mme Béatrice SIERIES moyens généraux et informatique
- M André MERLAUD district de Saintes
- M Emmanuel GATEAU district de Saintes
- M Eric MOMPEIX district d'Angoulême
- M Pascal JULLIERE district de Lormont
- M Alain SOURBETS district de Mios
- M Jean-Pierre LABERRONDO district de Pau-Oloron
- M Didier FLUTRE centre d'ingénierie et de gestion du trafic

à l'effet de signer, sous le contrôle et la responsabilité des chefs d'unités comptables concernés :

- les pièces de liquidation de recettes et des dépenses relevant de leur activité fonctionnelle ou territoriale,
- les engagements juridiques jusqu'à un seuil de 50 000 € hors taxes,

dans leur champ de compétence.

ARTICLE 6

aux responsables ci-après :

- M Didier CAUDOUX-secrétaire général
- Mme Françoise CASADO-responsable juridique et contentieux,

à l'effet de signer :

- les règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers (signature du protocole d'accord amiable) et règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de la circulation,

ARTICLE 7

au chef d'unité désigné ci-après :

- Jean-Luc ASTRUC - cellule ouvrages d'art

à l'effet de signer :

- Les engagements juridiques jusqu'à un seuil de 50 000€ hors taxes, sous le contrôle et la responsabilité des chefs d'unités comptables concernés,

dans son champ de compétence.

ARTICLE 8

aux chefs de Centre d'Exploitation et d'Intervention (CEI) désignés ci-après, sous le contrôle et la responsabilité des chefs d'unités comptables concernés :

- Monsieur Jean-Luc MEYRAT, CEI de Lormont
- Monsieur Alain MONTES, CEI de Lormont
- Monsieur Bruno BERTAZZO, CEI de Mios
- Monsieur Jérome DAVID, CEI de Mios
- Monsieur Gilles HAUDIQUET, CEI de Labouheyre
- Monsieur Jacques BLANCHARD, CEI de Castets
- Monsieur Christophe BERGER, CEI de Villanave d'Ornon
- Monsieur Marc POMES, CEI de Villanave d'Ornon
- Monsieur Eric GUEREVEN, CEI de Villanave d'Ornon
- Monsieur Christophe ALTHAPE, CEI d'Oloron
- Madame Christelle DULOUT, CEI de Bedous
- Monsieur Didier GABARD, CEI de Couhé
- Monsieur Stéphane FRESLON, CEI de Mansle Ruffec
- Monsieur Laurent ROSSIGNOL, CEI d'Angoulême
- Monsieur Patrice PREVOTEL, CEI d'Angoulème
- Monsieur Patrick MONTIGAUD, CEI de Montlieu
- Monsieur Jean-Michel GEOFFROY, CEI de Cognac-Jarnac
- Monsieur David CLARISSAC, CEI de Saintes
- Monsieur Pierre HYVES, CEI de La Rochelle

à l'effet de signer :

- les engagements juridiques jusqu'à un seuil de 20 000€ hors taxes,

dans leur champ de compétence.

ARTICLE 9

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 26 janvier 2008

Le directeur interdépartemental des routes Atlantique Éric TANAYS



TRESORERIE GENERALE de la REGION AQUITAINE, TRESORERIE GENERALE du DEPARTEMENT de la GIRONDE

Direction

Arrêté du 29.01.2009

SUBDÉLÉGATION DE M. PHILIPPE MAIZY, GÉRANT INTÉRIMAIRE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA GIRONDE, EN MATIÈRE DOMANIALE

LE TRESORIER PAYEUR GENERAL DE LA REGION AQUITAINE TRESORIER-PAYEUR GENERAL DE LA GIRONDE

VU la décision du 19 janvier 2009 me nommant Gérant Intérimaire de la Trésorerie Générale de la région Aquitaine et du département de la Gironde, à compter du 29 janvier 2009.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - En cas d'empêchement du Gérant Intérimaire, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers, une délégation générale de signature est donnée à :

M. Sylvain EME, Directeur Départemental, Chef du département Secteur Public Local

Mme Nathalie SOULAGE-ADIVEZE, Directrice Départementale, Chef du département informatique

- M. Pierre ROCKLIN, Directeur Départemental, Chef du service France Domaine
- M. Jean-Yves MAURIET, Inspecteur Principal Auditeur, Chef de la Mission Régionale d'Audit par interim
- M. Benoît SABLAYROLLES, Inspecteur Principal Auditeur

Mme Christelle BRAUN-TIMONER, Inspecteur Principal Auditeur

- M. David HIRAUT, Inspecteur Principal Auditeur
- M. Michel SAUVOY, Trésorier Principal, Chef du Département Gestion des Ressources et de la Formation
- M. François CARADEC, Trésorier Principal, Chef du Département Recettes de l'Etat

Mme Evelyne CENDRES-COUSTILLAS, Receveur-Percepteur, Adjointe au Département de l'Action et de l'Expertise Economiques

Mme Marie-Christine LAFITTE, Receveur-Percepteur, Contrôleur de gestion et Chef du Contrôle Interne

- M. Jean-Pierre CORNEILLE, Receveur Percepteur, Chef de la division Dépôts et Services Financiers
- M. Jean-Bernard LUSSAC, Receveur-Percepteur, Chef de la Division Pensions Rémunérations

Mme Adrienne LARRIEU, Receveur-Percepteur, Chef de la division Dépense / Contrôle Financier

ARTICLE 2 - Délégation spéciale de signature est donnée, en ce qui concerne :

I – Les pouvoirs spéciaux

II – Les pouvoirs particuliers

I – LES POUVOIRS SPECIAUX

ARTICLE 3 - Délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service, tous les récépissés, décharges et reconnaissances de toute nature, les chèques sur le Trésor Public, les ordres de paiement, les certificats de non-opposition, les attestations et certifications de toute nature, avec faculté d'agir séparément pour moi-même et en mon nom, est donnée à :

Mme Isabelle AGUER, Inspecteur, Adjointe au Chef du Département Secteur Public Local

M. Jean Michel AGUER, Inspecteur, Chef du service Travaux et Stratégie Immobilière

Mme Cindy ARRUEBO, Inspecteur, Service Autorité de Paiement Déléguée

M. Marc BERTRAND, Inspecteur, Chargé de mission sur les Régies

Mme Evelyne BOISSY, Inspecteur, Chef du service Dépenses Civiles 1

M. Patrick BOMPART, Trésorier Principal, Adjoint au Chef du Département Informatique

Mme BONNEFOY Martine, Inspecteur, Chef du service Contrôles Fiscaux ANV Pétitions

Mme Annie BOUYSSONNIE, Receveur-Percepteur, Chargée du service Recouvrement Animation

Mme Marie-Hélène BRIEL, Inspecteur, Chef du service Comptabilité

Mme Sophie CADIO, Inspecteur, Chef du Pôle Fiscalité Directe Locale

Mme Huguette CHAVE, Inspecteur, Chef du service Logistique et Budget

Mme Françoise DEGOUY, Inspecteur, Chef du service des Ressources Humaines

M. Olivier DEIN, Trésorier Principal, Chef de la Cellule Qualité Comptable

Mme Elisabeth DELWARDE, Inspecteur, Chargée du Centre Prélèvement Service Relais et chargée de l'Equipe de Renfort en Résidence

Mme Ouiza DEYCARD, Receveur-Percepteur, Chef de division chargée de l'Autorité de Paiement Déléguée/Régies/EPN et GIP

Mme Marie-Véronique DUPAU, Inspecteur, Chef du service Dépenses militaires

M. Patrick DURANDEAUD, Inspecteur, Chef du service de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle "SCRA",

M. Gérard LAGARDERE, Inspecteur, Chef du service Exploitation

Mme Nathalie LECLERCQ, Inspecteur, Chargée de mission Contrôle Budgétaire

Mme Jacintha MARTINS, Inspecteur, Chargée du service Contentieux

Mme Danielle MEYER, Inspecteur, Chef du service Transversal

M. Christian MONTAMAT, Contrôleur Principal, Chef du service Gestion de la Cité Administrative de Bordeaux

M. Patrice MOREAU, Inspecteur, Chef du Centre Régional des Pensions

Mme Françoise MOURGUES, Inspecteur, Chef du service Dépôts de Fonds Trésor

M. Canh NGUYEN LONG, Inspecteur, Chargé de mission Département Recettes de l'Etat - Recouvrement Produits Divers

Mme Sabrina PIN, Inspecteur, Chef du service Caisse des Dépôts et Consignations

Mme Isabelle SAHORES, Inspecteur, Chef du service Dépenses Rémunérations

M. Raphaël SARRAZIN, Inspecteur, Chef du service CEPL

Mme Cécile SIAD, Inspecteur, Chef du service Recouvrement Produits Divers

Mme Françoise SOUDAIS, Inspecteur, Chargée de mission Clientèle Institutionnelle et Professions Juridiques

Mme Arielle TERRAL, Inspecteur, Chef du service Recouvrement Gestion

M. Emmanuel VENEREAU, Inspecteur, Chef du service Dépenses civiles 2

II – LES POUVOIRS PARTICULIERS

ARTICLE 4 - Délégation signature à l'effet de signer les déclarations de recette, les liasses des agents détachés et les accusés de réception des bordereaux d'émission de titres, pièces et documents relatifs aux attributions du service recouvrement produits divers et les chèques sur le Trésor Public, est donnée à :

Mme Annie FOURTEAU, Contrôleur Principal, service Recouvrement Produits Divers

Mme Dominique FEUILLET, Contrôleur, service Recouvrement Produits Divers

Mme Elisabeth DESSEIX, Contrôleur, service Recouvrement Produits Divers

M. Moussa KONE, Contrôleur, service Recouvrement Produits Divers

ARTICLE 5 - Délégation signature à l'effet de signer exclusivement les déclarations de recette est donnée à : Mme Eliane GLEYROUX, Contrôleur Principal, service Comptabilité

ARTICLE 6 - Délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service CEPL, tous les récépissés, décharges, reconnaissances, attestations et certifications de toute nature, est donnée à : Mme Geneviève MARTY, Contrôleur, service CEPL

ARTICLE 7- Délégation de signature à l'effet de signer les déclarations de recette et bordereaux de titres, est donnée à :

Mme Danielle BILLA, Agent d'Administration Principal, service Recouvrement Produits Divers

M. Olivier NAVARRO, Agent d'Administration, service Recouvrement Produits Divers

Mme Marie-Claude MOUFFRON-MINGATOS, Agent d'Administration, service Recouvrement Produits Divers

ARTICLE 8- Délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service Recouvrement Animation, est donnée à :

Mme Françoise MARZAC, Contrôleur Principal, service Recouvrement Animation

ARTICLE 9- Délégation de signature à l'effet de signer les attestations de paiement de pension, est donnée à : Mme Monique CAPES, Contrôleur Principal, Centre Régional des Pensions

ARTICLE 10- Délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service contentieux, est donnée à :

Mme FICHOT Marie-Hélène, Contrôleur Principal, service Recouvrement Contentieux

M. Thierry ARNAUD, Contrôleur Principal, service Recouvrement Contentieux

ARTICLE 11 - Délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service Recouvrement Gestion, tous les récépissés, décharges et reconnaissances de toute nature, les chèques sur le Trésor Public, les ordres de paiement, les certificats de non-opposition, les attestations et certifications de toute nature, et les documents relatifs à la gestion du personnel est donnée à

Mme Sylvie LATARGERIE, Contrôleur Principal, service Recouvrement Gestion

Mme Dominique LAVOREL, Contrôleur Principal, service Recouvrement Gestion

ARTICLE 12 - Délégation de signature à l'effet de signer les certificats de cessation de paiement et toutes les attestations de paiement de relatives à la gestion du service Dépenses Rémunérations, est donnée à :

Mme HEKIMIAN Danielle, Contrôleur Principal, service Dépenses Rémunérations

Mme VIVANT Nicole, Contrôleur Principal, service Dépenses Rémunérations

ARTICLE 13 - Délégation de signature à l'effet de signer les situations comptables, pièces comptables, bons de commande dans la limite d'un montant maximal de 500 € et corgés du personnel du service Logistique et Budget, est donnée à : M. BRUGEL Jean Jacques, Contrôleur, service Logistique et Budget

ARTICLE 14 - Délégation de signature à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service Caisse des Dépôts et Consignations, est donnée à :

M. LEMAITRE Jean-Claude, Contrôleur, service Caisse des Dépôts et Consignations

ARTICLE 15 - Délégation de signature à l'effet de signer les certificats de dégrèvements, certificats de remises gracieuses article L.247 du LPF, certificats de restitution consécutifs aux décisions prononcées sur les réclamations des usagers relatives aux redevances audiovisuelles antérieurs à 2005. Ils reçoivent également pouvoir de signer les certificats d'admission en non valeur P241 RED pour les restes à recouvrer antérieurs à 2005, est donnée à :

M. BOIREAU Michel, Contrôleur, service de la redevance audiovisuelle

M. LAPEGUE Henri, Contrôleur, service de la redevance audiovisuelle

ARTICLE 16 - Délégation de signature à l'effet de signer les actes relatifs à la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat, est donnée à :

Mme Souad LE GALL, Attachée principale d'administration centrale, Déléguée Régionale au Commerce et à l'Artisanat

ARTICLE 17 - Délégation de signature à l'effet de signer les bons de commande et congés du personnel du service de gestion de la Cité Administrative de Bordeaux est donnée à :

M. EYMERY Franck, Contrôleur - Régisseur - Chef de sécurité du service de Gestion de la Cité Administrative de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 29 janvier 2009

Le Chef des Services du Trésor Public,
Gérant Intérimaire

Philippe MAIZY



EMPLOI / TRAVAIL

DIRECTION DEPARTEMENTALE du TRAVAIL, de l'EMPLOI & de la FORMATION PROFESSIONNELLE

Décision du 05.01.2009

AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL CHARGÉS DU CONTRÔLE DES ENTREPRISES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du département de la Gironde,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 8112-1 et suivants et R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret 94-1166 du 28 décembre 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment ses articles 6, 7 et 8,

Vu, le décret 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret 2008-1503 du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail, notamment son article 11,

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1996 relatif à la nomination de M. Patrick TRACHET pour exercer ses fonction au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique agricole de la Gironde,

Vu l'arrêté du 22 avril 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales et départementales des affaires maritimes concernant les services de l'inspection du travail maritime,

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2005 relatif à la nomination de M. Matthieu GREMAUD pour exercer ses fonction au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique agricole de la Gironde,

Vu l'arrêté 340/2006 du 29 septembre 2006 relatif à l'inspection du travail maritime en Aquitaine,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail

Vu la décision ministérielle du 2 janvier 2001 relative à la compétence territoriale des subdivisions d'Inspection du travail des transports,

Vu la décision du 26 novembre 2001 du directeur régional des transports d'Aquitaine, relative à la nomination de Monsieur Patrick MOREAU au sein de la subdivision de Bordeaux I dans le département de la Gironde,

Vu la décision du 28 septembre 2007 du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation d'Aquitaine relative à la délimitation des sections d'inspection de la Gironde,

Vu la décision du 16 juin 2008 du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde portant organisation des inspections du travail dans le département,

Vu la décision du 1^{er} août 2008 du directeur régional des transports d'Aquitaine, relative à la nomination de Monsieur Jean-Luc CRABOL au sein de la subdivision de Bordeaux II dans le département de la Gironde,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Les sections et subdivisions d'inspection du travail du département de la Gironde sont placées sous la responsabilité de :

- Section 1 : Patricia BOE inspectrice du travail ;
- Section 2 : Gaëlle MARC inspectrice du travail ;
- Section 3 : Elisabeth GROSSIN inspectrice du travail ;
- Section 4 : Fabien GRANDJEAN inspecteur du travail ;
- Section 5 : Alexandre ARRIVETS inspecteur du travail ;
- Section 6 : Monique ARNAUD- inspectrice du travail ;

- Section 7 : Julien RIBOULET- inspecteur du travail ;
- Section 8 : René VELLE- inspecteur du travail ;
- Section 9 : Claudine BAUDRY- inspectrice du travail ;
- Section 10 : Sébastien RODEGHIERO- inspecteur du travail ;
- Section 11 : Sandra LAPEYRADE—inspectrice du travail ;
- Subdivision Bordeaux I : Patrick MOREAU inspecteur du travail ;
- Subdivision Bordeaux II : Jean-Luc CRABOL- directeur adjoint du travail
- Sections chargées du contrôle des entreprises affiliées au régime de protection sociale agricole : Patrick TRACHET et Matthieu GREMAUD inspecteurs du travail,
- Section travail maritime : Guy FARO inspecteur du travail ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, l'intérim d'une section ou d'une subdivision est effectué par un des inspecteurs du travail ou le directeur adjoint du travail présent.

Les intérims des subdivisions des transports de Mont de Marsan, Bayonne et Pau seront principalement assurés par le fonctionnaire du corps de l'inspection du travail chargé de la subdivision Bordeaux II et pour celles de Périgueux et Agen par le fonctionnaire du corps de l'inspection du travail chargé de la subdivision de Bordeaux I.

Article 3: En application des articles 6 et 7 du décret du 28 décembre 1994, les agents du corps de l'inspection participent en tant que de besoin, aux actions d'inspection de la législation du travail organisées par le directeur dans le département.

Article 4 : Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Bordeaux, le 5 janvier 2009

Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde Guillaume SCHNAPPER

